

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

## COMMUNE de LES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers représentés : 5  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt trois, le vingt-deux mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le seize mai, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Sébastien HULIN, Sylvain MONIONT-BEAUMONT, Sophier CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BUSQUET.

**Absents donnant pouvoir** : Gérard JOURDAIN a donné pouvoir à Jean-Luc RABILLARD, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Charles-Bernard DRUGEON a donné pouvoir à Sophie CHATELIER, Pauline CAILLONEAU a donné pouvoir à Isabelle LE BRUSQUET.

**Absents excusés** : Sarah RENAUD, Patricia BLANCHARD.

**Absents** : Jean-Luc BRIANCEAU, Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### **D22052023\_11 : Création de 2 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2023**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23 ;  
Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Il informe, qu'afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein des services techniques issu à la charge de travail en période estivale correspondant aussi à la période de congés des agents permanents, il est nécessaire de recruter deux agents contractuels non permanents à temps complet sur une période maximale de 3 mois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de créer deux d'emplois saisonniers dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 2° (accroissement saisonnier) du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : 3 mois maximum sur une période de 12 mois consécutif
- Temps de travail : à temps complet
- Nature des fonctions : agent polyvalent au sein des services techniques
- Niveau de recrutement : adjoint technique territorial
- Indice de rémunération (IR) : 361 du grade d'adjoint technique territorial correspondant à l'indice brut (IB)367 et à l'indice majoré (IM) 340 (+ le cas échéant, le régime indemnitaire,)

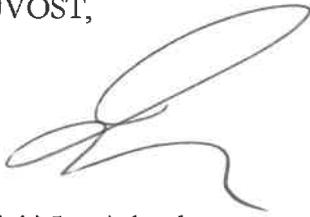
- de l'autoriser à signer le contrat de recrutement correspondant, étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés sont inscrits au budget, chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de créer 2 emplois pour accroissement saisonnier d'activité à compter de la présence décision et selon les caractéristiques ci-dessus énoncées ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants, étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés sont inscrits au budget, chapitre 012.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 30/05/2023  
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

